

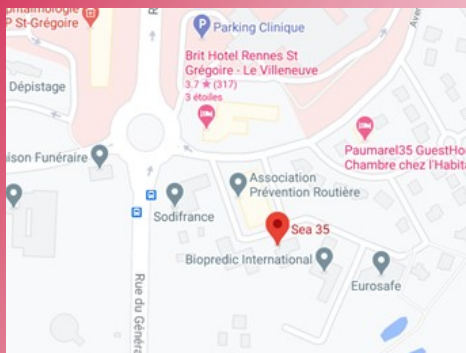
Pour accéder au SAFT



Le service est ouvert au public
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

En dehors de ces horaires, et en cas
d'urgence uniquement.

Vous pouvez contacter l'astreinte
au : 06-18-30-38-56



Plan d'accès :

En bus : prendre le C2 et descendre à
l'arrêt CHP St Grégoire.

Au rond-point, prendre la rue face au
Brit'Hôtel, accès par une barrière.



Muriel REGEARD,
Directrice

Plusieurs services :

- Le Centre de Placement Familial Spécialisé (CPFS)
- Le NIJ - dispositif copiloté avec l'ARASS
- Le SAFT :

Sabrina DESLANDES
Responsable de service


Delphine HENRY
Psychologue

Aurore GAUCHER , Anne LE BARS et
Adeline DELACROIX
Coordinatrices de parcours

Johanna MAUNY
Secrétaire

Assistant.e.s Familiaux.iales

Plus d'information sur la SEA 35
www.sea35.org

L'ARS autorise et finance
ce service 



SAFT

Un projet transformé pour
constituer une passerelle
vers l'âge adulte



Parc d'affaires La Bretèche Bat A2 R-d-C
35760 SAINT GREGOIRE
Tél. : 02-99-79-30-60 – Mail : saft@sea35.org
www.sea35.org

LE SAFT, UNE EXPÉRIMENTATION MÉDICO SOCIALE

Le SAFT est un service autorisé pour l'accueil d'adolescents et jeunes adultes âgés de 15 à 20 ans en situation de handicap psychique et présentant un ensemble de « comportements problématiques ».

Ces manifestations entravent la personne elle-même, ses relations familiales et amicales et ébranlent leur vie quotidienne et leur environnement social.

L'accompagnement du SAFT fait suite à une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) organisée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'admission au SAFT s'effectue au regard des différents critères de vulnérabilité sur le plan social, sanitaire et médico-social.

Elle s'appuie sur l'environnement familial, social et institutionnel du jeune et intervient en complément d'une solution d'hébergement social ou familial.

L'EXPÉRIMENTATION SAFT

LES FINALITÉS

- Prévenir les risques de rupture de parcours.
- Faciliter le passage à l'âge adulte sur les champs de l'insertion sociale et/ou professionnelle, de l'autonomie et du soin.
- Mettre en place des relais qui favorisent l'inclusion sociale.

LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Un accueil familial séquentiel ou de courte durée.
- Des prestations en milieu ordinaire.
- Des modalités d'accueil de jour au domicile d'un.e assistant.e familial.e.

LES MISSIONS

- Evaluer les besoins médico-sociaux.
- Co-construire un accompagnement adapté au projet de vie de la personne.
- Préconiser des orientations vers le champ du handicap adulte.
- Soutenir les aidants familiaux.

Le SAFT, dans sa nouvelle formule, construit des réponses souples, modulables, qui s'adaptent à la singularité de chaque situation, et s'inscrivent dans un maillage partenarial.



COMMENT SE DÉROULE LE PROCESSUS D'ADMISSION ?

La constitution du dossier :

Notification de la CDAPH.

Courrier de demande des responsables légaux et/ou du jeune adulte bénéficiaire.

Note sociale des partenaires sociaux et/ou médico-sociaux.

Phase d'admissibilité :

Première rencontre du jeune et/ou des responsables légaux avec la responsable de service et la psychologue.

Echange en équipe pluridisciplinaire.

Décision notifiée par courrier sur la poursuite ou non de l'admission.

Phase d'admission :

Commission d'admission en présence des parents et/ou de l'adulte bénéficiaire, des partenaires et l'équipe du SAFT.

Rencontre du jeune avec sa coordinatrice de parcours.

QUELLE EST LA DURÉE DE LA PRISE EN CHARGE ?

L'accompagnement se construit sur la durée d'un an (renouvelable 1 fois, si besoin) selon des modalités définies dans le cadre d'un DIPC (Document Individuel de Prise en Charge). Après une première évaluation de la situation, un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) définira les objectifs et les moyens mis en œuvre durant l'année. Des préconisations permettront d'étayer les futures orientations vers le secteur adulte et les relais futurs à mettre en œuvre.